



Ce contrat ("Contrat") est fait par et entre le Concessionnaire Commanditaire, le receveur de moteur « pro staff » ("Pro Staff") listés sur la page de signatures, et BRP US Inc., une corporation immatriculée au Delaware, ayant un établissement commercial à 10101 Science Drive, Sturtevant, WI 53177 ("BRP"). Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Tous les « Pro Staff » doivent garder et utiliser personnellement le moteur pro staff ("Produit") pour un minimum de 180 jours et un maximum de 2 ans.
2. Tous les « Pro Staff » doivent porter des vêtements Evinrude, y compris un minimum d'une casquette Evinrude lors d'événements publics tels que, mais sans s'y limiter, tournois, salons nautiques, allocutions, séminaires, excursions de guide et promotions du concessionnaire. BRP fournira au « Pro Staff » un paquet de vêtements gratuits.
3. Tous les « Pro Staff » doivent maintenir de bonnes relations de travail avec leur concessionnaire BRP et aider celui-ci durant les séminaires, salons nautiques internes, promotions de ventes spéciales, etc., autant que le permet leur horaire.
4. Tous les « Pro Staff » sont responsables du transport, des frais de gréage et des accessoires lors de la livraison du nouveau Produit.
5. La garantie pour le Produit est la garantie limitée standard pour usage récréatif, laquelle commencera à la date de l'expédition du Produit. Les Pièces et Accessoires sont couverts par la garantie standard sur les pièces et accessoires. Tous les « Pro Staff » sont responsables de l'entretien du Produit, et doivent le maintenir dans un état impeccable en tout temps. Les frais d'assurance, d'entretien courant et de maintenance sont la responsabilité du « Pro Staff » et du concessionnaire.
6. Tous les « Pro Staff » doivent faire ce qu'il faut pour que le Produit soit le plus possible inclus dans toute séance de photo destinée à la presse ou dans toute photo à caractère promotionnel.
7. Tous les « Pro Staff » doivent apposer sur leurs bateau et remorque, une décalcomanie du logo Evinrude et/ou Johnson appropriée qui indique aussi les coordonnées du concessionnaire commanditaire. Tous les autres changements à l'aspect extérieur du Produit, telles que les décalcomanies de remplacement personnalisées, etc., ne sont PAS permis.
8. Tous les « Pro Staff » doivent présenter une photo électronique (format .jpg) du gréement complet (bateau et remorque) à BRP. Les photos doivent être envoyées par courriel à Prostaff@brp.com.
9. Des documents photographiques ou vidéographiques prouvant leur participation aux événements promotionnels devront être fournis. Le Pro Staff doit compléter un sommaire des activités, puisqu'il serait peut être demandé par BRP de le présenter de temps à autre.
10. Le « Pro-staff » est attendu de participer à tous les tournois et événements pour l'année prochaine comme déclaré dans leur résumé/portfolio promotionnel ou comme peut être autrement demandé par BRP.
11. Tous les « Pro Staff » doivent soumettre des rapports trimestriels dans un format déterminé par BRP. Le fait de ne pas soumettre des rapports trimestriels peut entraîner le refus de futures demandes de moteurs pro staff.
12. Des coupures de journaux, photographies, articles publiés et résultats de tournois, qui vous identifient comme membre d'une équipe pro staff, doivent être envoyées à BRP et au concessionnaire commanditaire afin d'évaluer toute demande d'adhésion et de renouvellement dans l'avenir.
13. Le « Pro Staff » soussigné doit consentir à BRP et au concessionnaire commanditaire des droits non exclusifs en vue de permettre l'utilisation de leur nom, voix, biographies, photographies ou autres pour annoncer et/ou promouvoir BRP et ses produits sans rémunération supplémentaire.
14. Le « Pro Staff » accepte de se porter garant du paiement intégral ou du retour du Produit à la société de financement si le concessionnaire n'est plus en mesure de payer le Produit, pour quelque raison que ce soit.
15. Le « Pro Staff » accepte de fournir sans frais, à la demande de BRP, un minimum de cinq (5) jours d'activités promotionnelles, tel que jugé opportun. Cette activité peut être demandée par BRP ou par le concessionnaire commanditaire. La preuve d'activités promotionnelles doit être présentée à BRP avec les rapports trimestriels.
16. Le « Pro Staff » sera requis d'achever le cours de formation basé sur le Web, Evinrude Sales Pro, ou autre formation suivant ce qui peut être demandé par BRP.
17. Le « Pro-staff » est attendu de se comporter de manière sécuritaire, professionnelle et courtoise lorsqu'il ou elle agit comme guide ou lorsqu'il ou elle pêche à la ligne ou participe à des activités promotionnelles. Il est attendu à ce qu'il ou elle démontre une attitude et un comportement positifs en tout temps lorsqu'il ou elle utilise les produits Evinrude et/ou Johnson.
18. Le « Pro Staff » comprend que toutes les dépenses et obligations associées à l'utilisation d'un produit professionnel Evinrude et/ou Johnson sont la responsabilité du « Pro Staff » et NON celle de BRP.



19. Le concessionnaire commanditaire comprend et accepte de payer intégralement le montant financé au terme de la période de facturation reportée. Le concessionnaire commanditaire est le propriétaire du Produit et assume tout risque de perte. Si le Produit est vendu avant la fin de la période de facturation reportée, le concessionnaire commanditaire devra immédiatement payer intégralement le montant financé non réglé.
20. Si les conditions du programme ne sont pas respectées, BRP se réserve le droit de facturer le concessionnaire commanditaire pour l'intérêt sur les stocks payé par BRP et pour la différence entre les rabais réguliers aux concessionnaires et la remise pro staff.
21. Les équipes de Spectacle de Ski Nautique sur le Programme Pro Staff doivent inclure une publicité Evinrude E-TEC dans leurs programmes de spectacle sans frais pour BRP. BRP accepte de fournir la publicité, sans frais, sous le format approprié pour l'impression.
22. Le « Pro-staff » accepte qu'ils ne partageront pas ni discuteront pas publiquement leur contrat pro staff et niveau de remise avec quelqu'un autre qu'un employé BRP ou leur concessionnaire commanditaire sans le consentement de BRP.

Par la présente, le « Pro Staff » et le Concessionnaire Commanditaire soussignés acceptent toutes les directives énoncées ci-dessus pour le Programme Pro Staff Evinrude. Ce contrat n'est pas valide à moins qu'il soit signé ci-dessous par BRP. Ce contrat entrera en vigueur à compter de la date qu'il est complètement exécuté par BRP.

Concessionnaire
commanditaire : _____

Signature du
concessionnaire : _____

Nom en lettres moulées : _____

Numéro du
concessionnaire : _____

Date : _____

Nom du
« Pro Staff » : _____
Nom en lettres moulées

Adresse du
« Pro Staff » : _____

N° de téléphone du
« Pro Staff » : _____

Signature du
« Pro Staff » : _____

Date : _____

Approbation BRP :

Gérant de Vente de District : _____ Date : _____

Approbation du Marketing : _____ Date : _____